



Formation Travaux en Hauteur – Port du Harnais

Objectifs du stage :

Être capable d'analyser les risques de chute de **hauteur** selon le lieu d'intervention. Connaître la réglementation en vigueur. Savoir choisir, utiliser et contrôler ses EPI (harnais, systèmes et liaisons antichute) en fonction de la situation de **travail**, pour accéder, se déplacer et **travailler en hauteur**.

Public :

Toutes personnes appelées à travailler en hauteur. Être âgé de 18 ans minimum. Être reconnu apte aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

Plan de Stage :

1. Théorie :

S'approprier la réglementation et le champ d'application :

- Décrets, réglementation
- Les responsabilités de chacun, les acteurs de la prévention
- Analyse de son poste de travail
- Les différents moyens d'élévation (échelles, échafaudage, nacelle...)

Connaitre les EPI :

- Vérification, documents liés
- Analyse, conséquences de la chute
- Points d'ancrages
- Accès toitures, crinoline, EPC

Connaitre les risques :

- Savoir comment réagir en cas d'accident
- Les gestes de premier secours

2. Pratique :

Mise en oeuvre et vérification de conformité d'un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur (harnais de sécurité)
Utilisation sur structure métallique d'un système de double longe sur ligne de vie
Utilisation comme moyen d'accès d'une échelle (mise en place, calage, utilisation réglementaire)

3. Evaluation :

QCM Théorique et évaluation pratique

Durée et effectif : 1 jour soit 7 heures

Lieu : Marseille

Tarif : CF. Grille Tarifaire

Pré-requis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement,

Certificat :

Attestation de stage Travail en hauteur Port du harnais

Contact :

Service administratif au
04.91.11.76.62

Animateur : Formateurs spécialisés

Méthode et Moyens Pédagogique :

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets.

Ordinateur / vidéoprojecteur

Document
en date du
22/03/2023